

NOTE A L'ATTENTION DU PERSONNEL

DELEGATION

F.0 - N° 98/Secrétariat/DD

Objet : Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation

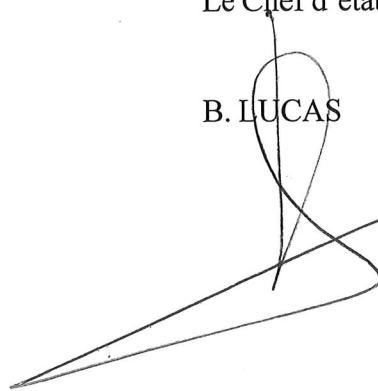
Je soussigné Benoît LUCAS, Chef d'établissement de la Maison d'arrêt d'Evreux, donne délégation, en vertu des articles R.57-8-1 et D.405 du CPP, à :

- Monsieur Mohamed MOKHTARI, Adjoint au Chef d'établissement,
- Monsieur Vincent SAR, Chef de détention,
- Monsieur Jean-Marc PAMART, Adjoint au Chef de détention,
- Monsieur Eric BOUTELIER, Lieutenant,

Pour décider que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation.

Le Chef d'établissement,

B. LUCAS



Destinataires :

Chef d'établissement
Adjoint au Chef d'établissement
Chef de détention
Adjoint au Chef de détention
Majors
Gradés